

Notes**Conditions pour le bon fonctionnement de la recherche en art****Étude de cas: le Laboratoire Locusonus***(Peter Sinclair, Jérôme Joy)**mars 2007*

- Nous constatons aujourd'hui, au milieu de notre 2ème année d'existence de Locus Sonus, que nous avons besoin de clarifier certains points et que certaines conditions sont nécessaires pour que nous puissions fonctionner pleinement en tant que laboratoire, et pour ainsi répondre aux exigences de la recherche. Ces conditions essentielles restent à être obtenues. Bien que les résultats produits par le laboratoire LS sont encourageants, nous ne pouvons pas continuer à fonctionner dans un cadre actuellement si peu adapté.

- Le modèle courant des post-diplômes "résidence à la création" pour jeunes artistes, modèle issu des Écoles d'Art, ne semble pas convenir aux besoins de notre recherche. Nous entendons par là que dans la recherche, tel que nous la percevons et la mettons en œuvre, il ne s'agit pas de faire de l'accompagnement de projets personnels encadré par des enseignants, mais plutôt de travailler en tant qu'équipe d'experts sur des problématiques définies et menées en commun. Même si la présence de jeunes artistes dans ce cadre est essentielle, il faut également d'autres types de compétences et de pratiques pour mener à bien les développements optima engagés dans la recherche.

- La recherche nécessite une disponibilité pleine à l'année pour les membres de l'équipe permanente. Ceci implique, afin que les chercheurs (directeurs de recherche, jeunes artistes ou jeunes chercheurs issus d'autres disciplines - ingénierie, musique, etc. -) puissent consacrer leur temps entièrement à ce travail en équipe, un financement attribué - bourses de recherche ou salaires - pour permettre cette disponibilité. Dans ce cas un contrat existera entre l'individu et le laboratoire. (Nous avons relevé aujourd'hui cette ambiguïté majeure dans le laboratoire actuel: dépourvus de moyens, les jeunes artistes qui se joignent à nous ont tendance à manquer de disponibilité et à rester très attachés à l'avancement de leurs travaux personnels). Par défaut nous retombons donc sur un fonctionnement de type post-diplôme - pour lequel l'entrée dans l'équipe ressemble à une candidature pour une résidence annuelle alors que l'activité de recherche du laboratoire, tout en étant soutenue par l'ensemble de ses membres, demande une implication totale pour rendre optima les rendus et les "publications" réalisées et les mettre à la hauteur et au niveau de rigueur demandé dans les contrats et les appels d'offre que nous honorons depuis le début du programme -. Ce désajustement structurel, entre post-diplôme et laboratoire, est préjudiciable à l'identité de ce que nous menons et au rythme que nous devrions assurer: il dessert l'identification du développement de la recherche issu des cadres d'enseignements des Écoles d'Art. Il ne s'agit pas d'une impasse mais d'un constat des conditions, et de la nécessité de celles-ci, pour qu'un laboratoire de recherche en art tel que Locus Sonus puisse assurer sa mission: tous les résultats obtenus jusqu'à présent par le laboratoire sont salués par nos partenaires artistiques et scientifiques (le réseau de partenaires et de collaborations constitué par Locus Sonus est solide et ne demande qu'à être amplifié et beaucoup plus activé qu'à présent), et impliquent bien la reconnaissance de territoires de recherche en art. Le manque de cadre structurel et statutaire est devenu un handicap majeur.

- Un cadre statutaire validé et assuré par la DAP s'impose: ceci pour permettre un reconnaissance de la validité de nos travaux, l'accès à des financements réservés à la recherche, et la possibilité d'un reconnaissance du diplômant (doctoral) pour les membres du laboratoire. Tout ceci doit être mené dans l'objectif d'un compatibilité des croisements des recherches aux niveaux national et international - ce qui est l'échelle obtenue par Locus Sonus dans les élaborations et les développements de notre recherche actuellement -. Il nous semble possible que des moyens de financements (autres que les crédits-recherche de la DAP qui ont pour finalité l'incitation aux développements de recherche) peuvent devenir accessibles à partir du moment que ce cadre statutaire est accordé.

- Nous rencontrons aujourd'hui une autre problème qui est celui de l'identité de l'artiste à l'intérieur du laboratoire. En effet si les artistes enseignants mènent en général une carrière professionnelle d'artiste parallèlement à leur enseignement, (avec une sorte de code de conduite qui veut que les deux activités ne se mélangent pas ou tout au moins ne se confondent pas), nous constatons que dans le cadre de LS cette séparation entre travail personnel et production au sein du collectif/laboratoire n'est plus viable et est antinomique à la méthodologie de la recherche (expérimentations, critique, réalisations artistiques, dialogues inter-recherches, etc.), car il est impossible de mener de front les deux activités sans que l'un ou l'autre aspect du travail en pâtisse. L'investissement dans les problématiques de recherche, qui finissent par produire des œuvres et des productions artistiques, est nécessairement fort (voire exclusif) et on ne mène pas un travail artistique à mi-temps. Il est envisageable bien entendu que les artistes chercheurs engagés dans Locus Sonus

puissent s'emparer de la recherche pour produire des œuvres sous leur propre nom et présentées indépendamment du laboratoire, cependant il nous semble utile de réfléchir à une solution qui permette plutôt le plein investissement dans le laboratoire, en tant que système de reconnaissance et d'espace de production alimentés par la recherche, et qui offre une manière de créer le générique d'une production artistique selon des règles ou des critères bien définis.

- Comme extension de la question précédente, nous sommes également confrontés à des questions concernant le financement de la production d'œuvres et la distribution d'éventuelles recettes générées par leur exploitation dans un cadre professionnel (réalisations et diffusions publiques, etc.). Si nous sommes (les coordinateurs) habitués jusqu'à présent à gérer les budgets afférents à nos travaux artistiques personnels en cherchant les financements appropriés à leur réalisation, à leur diffusion publique et à leur circulation dans le champ artistique (en sollicitant des moyens de production, en vendant des œuvres ou en touchant des droits d'auteur, etc.), le cadre du laboratoire complique la situation. En effet afin de faire aboutir les travaux du laboratoire nous menons un travail de montage, de réalisation et de diffusion publique de projets qui est analogue à celui que nous assurons dans le cadre de nos propres productions, et ce travail est mené, bien entendu, au-delà de nos heures salariées et il met en jeu nos contacts professionnels. Si le statut de Locus Sonus (assoc 1901) permet de gérer des budgets spécifiques à la recherche et indépendants, la redistribution des recettes par le biais de droits d'auteurs pourrait présenter d'éventuelles ambiguïtés au regard du statut des chercheurs (enseignants, étudiants - fellows -). Nous proposons qu'un cadre institutionnel pour la recherche en art devrait prendre en compte ce cas de figure, spécifique aux arts et à la recherche en art. (L'enjeu est bien de marquer la spécificité du travail de recherche que nous menons en ce moment et qui montre la convergence nécessaire de l'activité artistique dans une acuité articulant production, expérimentation, développements techniques et critiques, et publication dans tous les sens du terme, et non d'alimenter une confusion entre enseignement, carrière artistique et recherche).

- Afin que notre 3ème cycle puisse fonctionner pleinement en relation aux institutions d'éducation artistique (Écoles d'Art) et en même temps mener un travail de recherche approfondi, la possibilité de validation au niveau doctoral semble essentielle. Elle permettrait non seulement de donner une validation institutionnelle aux travaux des chercheurs travaillant dans LS mais en plus permettrait l'accès et l'obtention de bourses de recherche actuellement réservés aux jeunes chercheurs (thésards, École Doctorale, fondations privées, etc.). Il est souhaitable que cette qualification soit définie par les Écoles d'Art et leur tutelle la DAP afin d'être dans une forme de thèse qui permettrait de mieux refléter la nature particulière de la recherche en art (accent sur la production d'œuvres et non pas de textes théoriques), même si dans un premier temps la reconnaissance universitaire n'est pas acquise - nous proposons actuellement aux "étudiants" du laboratoire de constituer un jury de soutenance composé de chercheurs et d'artistes qui pourront ainsi les accompagner dans le développement personnel de leur recherche en relation avec les problématiques du laboratoire et les aider tout en validant le cursus poursuivi à une présentation publique de leurs rendus et de leurs productions, autant à une échelle scientifique qu'artistique -. Ceci pose également le problème de nos propres qualifications en tant que coordinateurs, sachant qu'aujourd'hui nous n'avons pas de doctorat (comme la grande majorité d'artistes enseignants) et encore moins le statut permettant d'encadrer des doctorants (c'est-à-dire l'habilitation à diriger des recherches, qui s'obtient après le doctorat), alors que notre activité actuelle semble similaire et qualitativement analogue, et qu'il est difficile d'imaginer que nous puissions obtenir une thèse dans une autre institution (universitaire) - sur un sujet de recherche supplémentaire - tout en menant nos travaux de recherche dans le cadre de Locus Sonus. Nous cherchons donc des possibilités de valider cette recherche afin de sortir de cette impasse.

- Locus Sonus fonctionne aujourd'hui avec un Conseil Scientifique composé d'experts en création sonore issus des domaines des arts plastiques, de la musique, de la sociologie et de la philosophie. Bien que le travail mené par ce Conseil est extrêmement précieux pour le fonctionnement du laboratoire, il nous manque un cadre donnant autorité à ce Conseil ainsi que des lignes directrices définissant les méthodes d'évaluation. Il nous semble souhaitable de maintenir ce type d'instance composée d'experts et de trouver un moyen pour que la composition de ce Conseil ainsi que le sérieux de leur travail soit vérifié et validé par la tutelle (DAP) plutôt que de présenter les résultats de nos travaux devant une commission plus généraliste.

Toutes ces remarques agencées et esquissées ici rapidement (chacune demanderait un développement plus précis) afin de vous alerter sur le cadre actuel qui apparaît dans le développement de la recherche au sein du laboratoire Locus Sonus, sont véritablement essentielles pour la continuité de notre travail et pour aider à l'identification et à la singularité de ce que nous voyons émerger et se constituer en tant que recherche en art. Sans ces conditions, il nous semble vain d'accepter un cadre par défaut qui apparaît comme un entre-deux et qu'il nous est impossible d'assumer et de poursuivre, malgré la réussite du travail mené jusqu'à présent, sans mettre à mal à la fois notre intégrité, la réalité d'un espace de recherche issu de l'éducation artistique et l'identité des Écoles d'Art dans l'enseignement supérieur et dans les paysages nationaux et régionaux en tant que lieux-ressources et générateurs d'espaces de création dans tous les sens que ce terme peut proposer. Des solutions sont profilées et des perspectives sont proposées, offrant des possibilités de développement qui vont dans le

sens de ce que nous vous avons décrit plus haut, mais celles-ci dépassent notre échelle de décision et d'opération et sont liées à des conditions (administratives) sine qua non qui sont de votre ressort et qui pourront nous aider à établir ensemble un cadre viable et efficace de ce qui est discuté et expérimenté depuis quelques années à propos de la recherche en art.
